

Les soins dentaires échouent sur le fil

GENÈVE L'initiative socialiste qui demandait l'octroi de chèques à une partie de la population a été rejetée par 144 voix d'écart. Le PS souhaite un recomptage

LORÈNE MESOT

A Genève, le dimanche a été long pour les partisans de l'initiative socialiste qui demandait l'octroi de chèques dentaires de 300 francs pour les bénéficiaires de subsides d'assurance maladie, ainsi que la création d'un poste de dentiste cantonal. A l'annonce des premiers résultats – extrêmement serrés – à midi, alors que commençait le décompte dans les bureaux de vote, les élus sortaient la calculette. «Il faudrait que 57% des gens qui ont voté à l'urne ce matin soient en faveur de l'initiative pour qu'elle passe», estimait le président du PLR cantonal, Pierre Nicollier, dans la salle des pas perdus de l'Hôtel de Ville. Son parti était le seul opposé à la fois au texte et au contre-projet, qui prévoyait d'inscrire la santé buccodentaire dans la loi. Cette seconde proposition s'est, elle, cassé les dents, avec seulement 44% d'approbation.

Vers 14h, plus que 400 voix séparaient le oui à l'initiative du non. Suspense. L'écart n'a finalement pas été comblé. Le texte, soutenu unanime-

ment par la gauche et l'Association des médecins-dentistes de Genève, échoue... à 144 voix d'écart. Il récolte les faveurs de 49,93% des votants – pour un taux de participation de 39,78%. «Tellement proche du but. C'est une grosse déception», réagit la socialiste Sophie Demaurex, à l'origine de cette proposition née il y a trois ans déjà.

Un coût estimé à quelque 45,5 millions de francs

Le PS genevois annonce qu'il demandera le recomptage des bulletins dans le cas où la chancellerie ne le ferait pas d'elle-même. «Il y a encore de l'espoir», veut croire son président, Thomas Wenger.

La réforme des finances du canton et la présence d'un contre-projet ont sans doute été fatales au texte. Mise en œuvre, l'initiative aurait coûté quelque 45,5 millions de francs à l'Etat selon les estimations. «Dans le contexte budgétaire actuel, l'ajout de nouvelles charges contraintes est la dernière chose dont nous avons besoin», réagit Pierre Nicollier.

L'élue libéral-radical se dit «soulagée», «car il est difficile de se battre contre des chèques pour des prestations gratuites à la population». Face à cette victoire, qui s'est jouée à un fil, le député reconnaît néanmoins le besoin «de renforcer les mécanismes

pour la santé buccodentaire de la population».

En 2019, 45% des Genevois votaient (sans succès donc) en faveur de la création d'une assurance obligatoire pour le remboursement des soins dentaires de base. Depuis, les primes maladie ont continué de prendre l'ascenseur, comme les loyers, et de récentes données des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) indiquent que le phénomène de renoncement aux soins a gagné bien du terrain. «Quelle que soit l'issue, le Conseil d'Etat va poursuivre et intensifier ses réflexions sur cette question», promettrait le conseiller d'Etat Pierre Maudet, peu avant l'annonce des résultats.

«La question financière est un facteur majeur»

L'absence du MCG aux côtés de la gauche lui aura sans doute coûté la victoire, analyse l'élue verte Louise Trotter, qui était au front lors de la campagne. «Il y a une frustration. Nous aurions peut-être pu aller chercher ce parti. Les députés étaient divisés et, sur le terrain, nous sentions son électoralat concerné», regrette Sophie Demaurex. A l'instar du reste de la droite, le Mouvement Citoyens genevois jugeait le texte «arrosoir, pas assez ciblé», rappelle le député François Baertschi.

«Léman Bleu nous a reproché d'être un parti de gauche sauf sur la question frontalière: voilà l'illustration que ce n'est pas le cas», insiste l'élue, qui s'engage en revanche à soutenir les prestations comme celles de la permanence de la Croix-Rouge dédiée aux travailleurs précaires. «Additionnés, les résultats de l'initiative et du contre-projet montrent bien qu'une majorité des Genevois demandent d'agir sur l'accès aux soins dentaires. Le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat devront se saisir de la question d'une manière ou d'une autre», conclut-il.

Dimanche, les communes qui se sont parées de vert sont principalement les communes et quartiers populaires: les Pâquis, les Acacias, la Jonction, Châtelaine ou encore les Avanchets. Meyrin, Lancy et Onex, toutes favorables, ont aussi failli réussir à faire la différence. «Les communes qui ont voté pour le texte sont celles où le renoncement aux soins est le plus élevé. Cela démontre clairement que la question financière est un facteur majeur», conclut Sophie Demaurex. Et de pointer le vote des étrangers de Suisse, favorables eux aussi (56,4%). «Pourquoi? Parce que les soins dentaires sont pris en charge d'une façon ou d'une autre dans les autres pays européens. Le cas suisse est une anomalie.» ■